

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



**TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS
UNIES SUR LES OCEANS (UNOC3)**

Nice, le 09 juin 2025

- **Monsieur le Président**
- **Excellences, mesdames et messieurs**

Je suis particulièrement heureux, en ma qualité de Ministre de l'Environnement et de la Transition écologique du Sénégal, de participer à cette troisième conférence des Nations Unies pour les Océans, dans cette belle ville de Nice.

Permettez-moi de transmettre les vives félicitations de son **Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE**, Président de la République du Sénégal à ses Homologues français et Costa Ricain pour leur élection en qualité de co-présidents de notre Sommet, et au-delà, à toute la communauté internationale pour les efforts déployés en faveur de la protection des Océans.

La protection de 30 % de l'océan mondial par un réseau d'aires marines protégées hautement et entièrement protégées d'ici à 2030, est essentielle afin d'optimiser la santé et la résilience de l'océan mondial, préserver les services écosystémiques essentiels au bien-être humain et annihiler les impacts du changement climatique.

Le Sénégal, en tant que membre de la Coalition de la Haute Ambition pour la Nature et les Peuples et, soucieux de contribuer efficacement à la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, s'est engagé à atteindre l'objectif de protéger 30 % de son territoire terrestre et maritime d'ici 2030.

Les écosystèmes marins et côtiers du Sénégal jouent un rôle écologique, économique et social fondamental. Avec un littoral de 718 km, le Sénégal bénéficie d'une grande diversité d'habitats marins, notamment des mangroves, des herbiers, des récifs coralliens, des monts et canyons sous-marins qui abritent une biodiversité riche et variée.

Cependant, les changements climatiques et certaines activités anthropiques telles que la surpêche, la pollution, la surexploitation des ressources naturelles continuent d'exercer une pression supplémentaire considérable sur les écosystèmes marins.

Excellences, Mesdames et Messieurs

Dans un contexte géopolitique mondial complexe, auquel s'ajoute une dépendance de plus en plus accrue à une économie bleue, nous avons la responsabilité commune d'agir et de protéger les Océans qui assurent notre *sécurité physique, économique et alimentaire* sans compter ses fonctions culturelles. Ainsi, vous conviendrez avec moi que la protection des océans est devenue un impératif mondial. Elle n'est pas facultative et ne peut être retardée.

Dans le cadre de son nouveau référentiel des politiques publiques, **SENEGAL Vision 2050 Agenda national de transformation**, notre pays compte faire sienne cette préoccupation globale et n'a de cesse d'intensifier les efforts pour garantir la conservation marine.

Conscient de ces défis, le Sénégal s'est lancé depuis décennies à mettre en place un réseau de 15 aires marines protégées couvrant une superficie 5% de la zone économique exclusive du Sénégal. Nous avons également initié le processus d'élaboration de la loi d'orientation sur le littoral, qui a pour ambition d'encadrer les activités dans la zone côtière pour en assurer une gestion durable. Le Plan de gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) fixe une vision claire pour l'utilisation équilibrée des ressources et la protection des écosystèmes. De même, des actions de lutte contre l'érosion côtière sont menées dans les zones critiques du littoral.

Par ailleurs, l'élaboration d'un plan de lutte contre la pollution marine dit **Plan POLMAR**, la mise en place de la Haute Autorité chargée de la Coordination de Sécurité maritime, de la Sûreté maritime et de la Protection de l'Environnement marin (**HASSMAR**) et la ratification très prochaine du traité sur la haute mer (BBNJ) prouvent à suffisance que notre pays avance résolument vers la réalisation de nos objectifs communs.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Fidèle à sa politique de protection et de promotion de la conservation marine, le Sénégal accueillera en 2027, au nom de l'Afrique, la 6^e édition du Congrès mondial sur

les aires marines protégées (IMPAC 6) à Dakar. L'Afrique invite la communauté internationale à ce grand rendez-vous de conservation marine où des thématiques liées à l'économie bleue et son impact sur la préservation des zones marines protégées, à la conservation de la biodiversité, à la gestion durable des écosystèmes marins et à l'engagement des communautés locales et de la jeunesse seront abordées.

Ensemble, agissons maintenant, avec ambition, solidarité et responsabilité, pour faire des océans un moteur de résilience et d'équité climatique.

Je vous remercie de votre aimable attention